

Conjoncture

Les entreprises de proximité continuent de subir l'inflation

Page 2

Partenariat

Au cœur des mutations en cours, l'U2P et la MAAF confirment leur partenariat

Page 3

Dialogue social

Réunion Nationale des CPRIA : et de 11 !

Page 3

Cotisations des travailleurs indépendants

La fin d'une injustice combattue de longue date par l'U2P

Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda

Page 4

Twitter : @U2P_france

Facebook : U2PFrance

Youtube : U2P France

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Apprentissage : l'accompagnement doit aller prioritairement aux petites entreprises

Alors que la loi de 2018 a permis de booster l'apprentissage au point que l'objectif d'un million d'apprentis semble atteignable, plusieurs voix ont récemment remis en cause le mode de financement de l'apprentissage et ont invité à réduire le coût de cette voie de formation.

Pour sa part, l'U2P observe que la réforme instaurée par le Président de la République au cours de sa première mandature est un succès incontestable.

Avant de représenter un coût pour la nation, l'apprentissage constitue d'abord et avant tout un investissement permettant aux apprentis de se former à un métier et d'accéder à un emploi stable, et aux entreprises de trouver les compétences dont elles ont besoin pour pérenniser et développer leur activité. Ce pari gagnant-gagnant a largement contribué à la réduction du chômage ces dernières années.

Si des ajustements doivent être envisagés pour améliorer encore la qualité de ce mode de formation, on ne peut que s'opposer aux choix qui ont été faits ou aux pistes de changement qui sont envisagées pour l'avenir.

L'U2P qui rassemble plus de 40% des entreprises qui forment des apprentis n'a ainsi jamais souscrit à la décision de réduire les coûts contrat. Les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage sont aujourd'hui tellement faibles sur certains diplômes,



Monkey Business / Adobe Stock

qu'ils vont conduire des organismes à supprimer les formations correspondantes, fragilisant ainsi bon nombre d'entreprises qui recrutent essentiellement par cette voie. Ce ne peut être la solution. Pour ce qui est de l'accompagnement des entreprises, l'U2P a pris acte du passage à une aide unique de 6000 euros par contrat d'apprentissage et ne souhaite pas que celle-ci soit remise en cause pour les entreprises de proximité.

L'U2P réaffirme que l'aide à l'apprentissage doit être fléchée prioritairement vers les entreprises de moins de 250 salariés, voire de moins de 50 salariés. « Alors que CMA France organise aujourd'hui

(NDLR le 7/11) les premières Assises de l'apprentissage, je tiens à rappeler au nom de l'U2P que l'apprentissage est dans l'ADN des entreprises de proximité, a affirmé Laurent Munerot, Vice-Président de l'U2P chargé de l'éducation, de la formation et de l'orientation. Supprimer l'accompagnement aujourd'hui accordé à ces entreprises reviendrait à mettre en péril leur rôle essentiel dans la formation et l'insertion des jeunes et plus largement dans la croissance de l'apprentissage. N'oublions pas en effet que l'apprentissage est un investissement efficace à double titre : l'accès à l'emploi des jeunes et la lutte contre les pénuries de compétences dans les entreprises. » ●

Les entreprises de proximité continuent de subir l'inflation

Alors que la conjoncture générale reste toujours marquée par une inflation élevée et lente à refluer, l'activité des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux connaît un nouveau recul au troisième trimestre 2023, révèle le baromètre trimestriel de l'U2P*.

Si l'économie française dans son ensemble a fait mieux qu'attendu, en partie grâce à une timide reprise de la consommation des ménages, l'évolution de l'activité des entreprises de proximité en volume s'est établie à -1,5 %, en territoire négatif pour le cinquième trimestre consécutif. Les artisans du bâtiment et des travaux publics ont vu leur activité décroître à un an d'intervalle, avec une baisse en volume de 0,9 % malgré une progression en valeur (2,4 %) – inflation oblige.

Dans le même temps, le secteur de l'artisanat et du commerce de l'alimentation connaît un recul sensible de 5,9 % en volume, avec une activité très dégradée pendant la période estivale. Le secteur dans son ensemble pâtit d'une inflation massive sur les produits alimentaires. L'hôtellerie-restauration fait exception, avec une activité en progression (1 %) grâce au



Évolution de l'activité des entreprises de proximité, en volume

retour marqué du tourisme international et à une météo clémente en fin de saison. Pour les entreprises de proximité de la fabrication et des services, la baisse du volume d'activité s'amplifie au cours des mois d'été, pour s'établir à -2,3 %, tirée par la fabrication (-3,6 %).

Enfin, les professionnels

libéraux voient leur activité stagner à 0,4 %, et même se contracter légèrement (-0,9 %) pour les professions libérales des techniques et du cadre de vie.

Si les situations apparaissent disparates, la tendance générale demeure source d'inquiétudes pour les chefs d'entreprise. Ils sont

ainsi deux fois plus nombreux (18 %) à faire état d'une dégradation de leur trésorerie ce trimestre que le contraire, et seulement 14 % anticipent une activité plus soutenue au quatrième trimestre.

« La conjoncture actuelle doit nous interpeller, juge Dominique Métayer, Président de l'U2P. Elle souligne les faibles marges de manœuvre dont disposent à l'heure actuelle les chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales pour s'adapter à un contexte de consommation atone et d'inflation, qu'il s'agisse de recruter ou de revoir leur structure de coûts pour améliorer leurs marges. »

* Enquête menée chaque trimestre pour l'U2P par Xerfi Spécific auprès d'un échantillon représentatif de 7 675 chefs d'entreprise. ●

Au cœur des mutations en cours, l'U2P et la MAAF confirment leur partenariat

Dans un contexte de fortes mutations, sociétales, sociales, économiques et environnementales, l'U2P et la MAAF ont souhaité réaffirmer la pertinence de leur partenariat en signant une nouvelle convention pour les deux prochaines années.

La MAAF est un partenaire essentiel de l'U2P dans ses actions en faveur de la reconnaissance et de la promotion des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. C'est ainsi que l'U2P et la MAAF se concertent régulièrement sur les priorités des entreprises de proximité tant au niveau national que dans les territoires.

La MAAF s'engage ainsi à répondre aux sollicitations de

l'U2P et à mettre ses compétences au service des entreprises en termes d'accompagnement et d'évolution, à l'occasion d'études, de réunions ou de manifestations telle que les « Rencontres de l'U2P ».

Pour Antoine Ermeneux, Directeur général de la MAAF : « Depuis plus de 70 ans la MAAF accompagne les artisans et les entreprises de proximité. Nous avons de nombreuses valeurs

communes avec l'U2P, c'est pourquoi nous oeuvrons ensemble à des actions de valorisation et de promotion des entreprises. C'est avec grand plaisir que nous renouvelons notre convention de partenariat aujourd'hui. »

Dominique METAYER, Président de l'U2P, a ajouté : « À l'origine les artisans ont créé la MAAF afin de bénéficier d'un outil de protection de leurs entreprises. Conformément à la volonté

de l'U2P de représenter progressivement l'ensemble des TPE françaises, je me réjouis que nous continuions à cheminer ensemble en confortant notre partenariat. » ●



Réunion Nationale des CPRIA : et de 11 !

La 11^e réunion Nationale des CPRIA s'est tenue le 25 octobre dernier, et a réuni cent trente participants à Paris, dont les numéros 1 des organisations syndicales de salariés. Cette journée annuelle est l'occasion pour les membres des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat de se réunir, d'échanger, de partager et de débattre sur divers thèmes d'actualité. Au programme, quatre tables rondes.

CPRIA : Un an après la présentation des propositions partagées avec les CPRIA en termes de mutualisation et de concrétisations en 2023 ?

Durant cette table ronde a notamment été présenté le projet « Ma Boîte Mon Équipe, Travailler et Vivre en TPE », démarche de mutualisation menée par les CPRIA de Bourgogne-Franche-Comté, de Bretagne, du Grand-Est, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet outil a pour but de répondre aux questions que se posent les employeurs et salariés de l'artisanat et devrait être disponible et accessible à tous à compter du mois de mars 2024.

Point de situation du dispositif d'activités sociales, culturelles et sportives PROXIMEO

Réforme des cotisations sociales des travailleurs indépendants : la fin d'une injustice combattue de longue date par l'U2P

L'U2P réclame depuis plusieurs années une réforme de l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants visant à établir un traitement équitable par rapport aux salariés.

Les travailleurs indépendants versent en effet aujourd'hui un montant de CSG et de CRDS plus important que les salariés et à l'inverse se constituent moins de droits à la retraite.

Conformément à l'engagement qu'il a pris en réponse à la demande de l'U2P le 10 janvier dernier dans le cadre

en région, évolution de la grille de lecture de sélection des offres.

Cette deuxième table ronde a permis de faire un point chiffré du dispositif d'activités sociales, culturelles et sportives PROXIMEO et de son utilisation par ses bénéficiaires. Le Groupe de Travail Paritaire National a présenté lors de celle-ci les évolutions de la grille de lecture de sélection des offres disponibles sur PROXIMEO, évolutions tendant vers la mise à disposition généralisée d'offres françaises, locales, socialement et écologiquement responsables.

Travail et environnement : Quel positionnement des CPRIA ?

Le rapporteur de l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental « Travail, santé-environnement : quels

défis à relever face aux défis à relever face aux défis réglementaires climatiques ? », Jean-François NATON, est intervenu en introduction afin de présenter cet avis et les préconisations identifiées ouvrant un débat avec les intervenants de cette table ronde autour de questions relatives aux risques découlant des changements climatiques, à la prévention des risques professionnels et du rôle à jouer des CPRIA dans cette prévention.

Démocratie sociale, scrutin TPE et CPRIA-CPRI-CPRIPL.

Cette table ronde plénière a eu lieu en présence de :

- Luc Mathieu, Secrétaire National en charge du dialogue social dans les TPE (CFDT)
- Sophie Binet, Secrétaire Générale (CGT)
- Frédéric Souillot, Secrétaire Général (FO)

• François Hommeril, Président (CFE-CGC)

• Pierre Jardon, Conseiller confédéral en charge du dialogue social (CFTC)

• Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P chargé du dialogue social. Chacun des intervenants a pu dresser un constat des élections TPE de 2021, dont le taux de participation a chuté de deux points en comparaison avec les élections de 2017, atteignant 5,44%.

Dans la suite du constat de cette faible mobilisation et de ses probables causes, les intervenants ont échangé sur les prochaines élections TPE qui auront lieu du 25 novembre au 9 décembre 2024, notamment sur ce qui pourrait être amélioré et envisagé en termes de méthodes de vote, de communication et le rôle que chacun a à jouer afin d'inverser la tendance baissière de la participation. ●



Les Brèves

Arrêts de la Cour de cassation relatifs à l'acquisition de congés. La Cour de cassation a considéré, le 13 septembre 2023, que certaines dispositions du droit français relatives aux congés payés, non conformes au droit de l'Union européenne, devaient être écartées par les employeurs. Ces arrêts qui se traduiraient dans les faits par l'obligation d'accorder des congés payés aux salariés y compris quand ils sont en arrêt maladie, suscitent une forte inquiétude chez les entreprises compte tenu de leur impact sur le plan financier tout d'abord, et parce qu'elles font naître une forte insécurité juridique d'autre part. L'U2P, de concert avec les autres organisations patronales interprofessionnelles, va intervenir auprès du ministre du Travail afin de présenter une position commune sur les conséquences des décisions rendues par la Cour de cassation. L'action engagée par l'U2P auprès du Gouvernement a ainsi pour objectif de limiter la portée des arrêts de la Cour de cassation.

Moyens de paiement dans les entreprises alimentaires et conjoncture : la CGAD publie les résultats de son enquête. La Confédération générale de l'alimentation en détail (membre de l'U2P) s'est penchée sur la question des moyens de paiement acceptés par les entreprises, sur leurs grands enjeux conjoncturels. Et les enseignements sont nombreux : sur près

de 1 000 entreprises répondantes, 64 % ignorent par exemple que les cartes bancaires professionnelles ont des commissions plus élevées. Sur le front de l'emploi, 29 % des entreprises comptent recruter avant la fin de l'année. Pour consulter les résultats de l'enquête, rendez-vous sur cgad.fr.

En 2022, des tensions en nette hausse sur le marché du travail avec la levée complète des contraintes sanitaires. En 2022, les tensions sur le marché du travail ont continué d'augmenter dans la très grande majorité des métiers pour atteindre leur plus haut niveau depuis 2011, révèle la Dares dans une étude parue le 3 novembre. Elles demeurent particulièrement fortes dans les métiers de l'industrie, du bâtiment, de l'informatique et des télécommunications, ainsi que pour les infirmiers. Au total, 8 métiers sur 10 sont en tension forte à très forte en 2022. L'intensité d'embauches et le manque de main-d'œuvre disponible contribuent nettement à cette hausse. Les tensions augmentent fortement dans les métiers exercés au sein des secteurs qui étaient encore très affectés par les contraintes sanitaires en 2021 : c'est notamment le cas des métiers de l'hôtellerie et de la restauration (serveurs, employés et maîtrise de l'hôtellerie ou apprentis de cuisine par exemple). Retrouvez les résultats de l'étude en détail sur dares.travail-emploi.gouv.fr. ●

Sur les réseaux sociaux

Immense bravo à Nina Métayer, couronnée Pâtissière mondiale de l'année, et félicitations à Dominique Anract, président de la Confédération Nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française qui a été élu président de l'UIBC (International Union of Bakers and Confectioners).

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 28 octobre 2023

L'Agenda

7 novembre

Réunion du Vice-Président de l'U2P Jean-Christophe Repon et du Secrétaire général avec la Secrétaire générale de la CFDT Marylise Léon dans le cadre d'une rencontre bilatérale.

9 novembre

Participation du chef de file de l'U2P, Michel Picon, et du Secrétaire général à une séance de négociation sur l'assurance chômage.

10 novembre

Participation du chef de file de l'U2P, Michel Picon, et du Secrétaire général à une séance de négociation sur l'assurance chômage.

14 novembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P au dîner de gala donné par le GHR dans le cadre de son congrès annuel.

15 novembre

Réunion du Conseil exécutif de l'U2P.

Participation du Secrétaire général de l'U2P à l'annonce de la démarche de simplification à destination des TPE et PME par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et la ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

21-22-23 novembre

Participation de l'U2P au Salon des Maires et des Collectivités locales 2023, pavillon 4, stand C30.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 novembre 2023

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage